

## Une forte progression de l'intérim porte les effectifs salariés en Bourgogne-Franche-Comté au troisième trimestre 2022

Malgré un contexte économique toujours incertain, marqué par des tensions géopolitiques et une inflation importante de retour, les effectifs salariés régionaux progressent ce trimestre (674 milliers). Cet accroissement contrebalance la légère baisse du trimestre précédent.

Au total, ce trimestre, la progression des effectifs salariés se solde par la création de 1 320 postes. Le principal vecteur de cette croissance est la reprise des effectifs intérimaires (+ 1 130 postes) qui se redressent après leur forte baisse au deuxième trimestre. A contrario, les effectifs permanents semblent marquer le pas avec un moindre gain (+ 200 salariés). La même tendance est observée au niveau national. Sur un an, le bilan est positif avec un gain de 6 470 postes en région.

Cependant, les bons résultats de ce trimestre doivent être nuancés. Ils reposent sur l'emploi intérimaire qui demeure une variable d'ajustement pour les entreprises, leur permettant de s'engager de manière plus mesurée sur du moyen terme.

Au niveau des effectifs permanents, on constate une certaine hétérogénéité selon les secteurs d'activités. Ainsi, l'industrie, secteur en difficulté depuis plusieurs années, confirme son rebond observé

le trimestre précédent (+ 340 salariés, + 0,2 %). La Bourgogne-Franche-Comté, première région industrielle de France en pourcentage de salariés, gagne des postes sur un an (+ 470 salariés, + 0,3 %).

A la suite d'une reprise timide au deuxième trimestre 2022, le secteur du commerce gagne à nouveau 30 postes. La croissance reste cependant plus timide qu'en France ce trimestre (+ 0,0 % contre + 0,3 % en France).

Le secteur des services stagne ce trimestre (- 70 postes, - 0,0 %). Le secteur marque le pas en région, à l'inverse du niveau national où le secteur demeure relativement dynamique (+ 0,4 %).

Peu épargnée par la hausse des coûts des matières premières, la construction, pourtant très dynamique depuis 2020, voit ses effectifs décroître (- 100 salariés, - 0,2 %). Malgré ce ralentissement, le secteur progresse sur un an (+ 0,1 %).

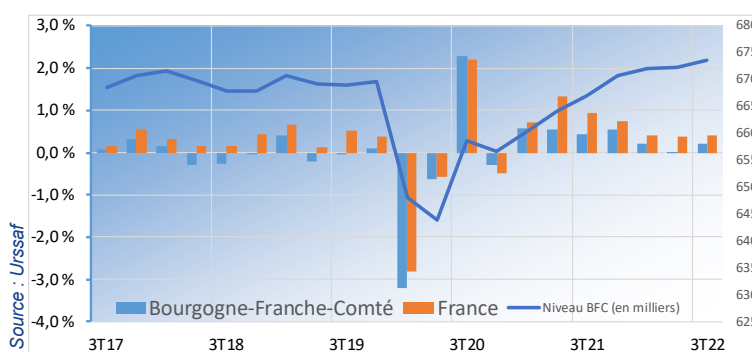
Ce trimestre, les résultats sont hétérogènes en Bourgogne-Franche-Comté avec cinq départements qui gagnent des postes : la Saône-et-Loire, le Doubs, le Territoire de Belfort, la Haute-Saône et la Côte-d'Or. Les trois autres départements perdent des postes.

### Chiffres clés du trimestre (3T2022/2T2022)



\* HI = hors intérim

### Les effectifs salariés repartent à la hausse ce trimestre



Montant de la prime de partage de la valeur sur le T3 2022 en Bourgogne-Franche-Comté : **28 362 176 €**

Source : Urssaf

Ⓛ Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

	Niveaux 2022 T3	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2022 T3 / 2021 T3	Évol. (%) 2022 T3 / 2019 T4
		2021T3	2021T4	2022 T1	2022 T2	2022 T3		
Bourgogne	397,5	0,8	0,4	0,2	0,0	0,1	0,7	1,1
Franche-Comté	276,09	0,0	0,8	0,2	0,1	0,3	1,3	-0,6
Bourgogne	Effectifs salariés*							
Franche-Comté	673,6	0,4	0,5	0,2	0,0	0,2	1,0	0,6
Bourgogne	évolution y compris alternants	0,7	0,6	0,3	0,1	0,4	1,4	1,6
Franche-Comté	SMPT (€)	3,5	0,1	0,9	1,5	2,0	4,6	7,9
Bourgogne	évolution y compris alternants	3,3	0,0	0,9	1,4	1,8	4,1	4,6
Franche-Comté	Effectifs salariés**	19,2	0,9	0,7	0,4	0,4	1,9	3,2
Bourgogne	évolution y compris alternants	1,2	0,8	0,5	0,5	0,6	2,4	4,1
Franche-Comté	SMPT (€)	3,6	0,7	1,6	1,3	1,2	4,9	8,1
Bourgogne	évolution y compris alternants	3,4	0,6	1,5	1,2	1,0	4,3	5,5

\* en milliers \*\* en millions

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le



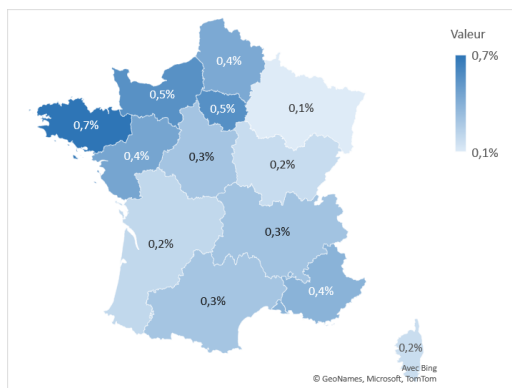
Les intérimaires portent l'emploi ce trimestre

Effectif (milliers)	Bourgogne-Franche-Comté						France			
	Évolution en nombre			Évolution en %			Évolution en %			
	2022T3 / 2022T2	2022T3 / 2021T3	2022T3 / 2019T4	2022T3 / 2022T2	2022T3 / 2021T3	2022T3 / 2019T4	2022T3 / 2022T2	2022T3 / 2021T3	2022T3 / 2019T4	
Services (hors intérim)	310	- 70	+ 4 200	+ 6 000	+ 0,0	+ 1,4	+ 2,0	+ 0,4	+ 2,6	+ 4,1
Industrie	157	+ 340	+ 470	- 4 120	+ 0,2	+ 0,3	- 2,6	+ 0,3	+ 0,9	- 0,6
Commerce	117	+ 30	+ 650	+ 1730	+ 0,0	+ 0,6	+ 1,5	+ 0,3	+ 1,1	+ 2,6
Construction	52	- 100	+ 50	+ 1760	- 0,2	+ 0,1	+ 3,5	+ 0,1	+ 0,5	+ 5,0
<b>Total hors intérim</b>	<b>3457</b>	<b>+ 200</b>	<b>+ 5 370</b>	<b>+ 5 370</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 3,1</b>
Intérim	37	+ 1130	+ 1 100	- 1 400	+ 3,2	+ 3,1	- 3,7	+ 1,9	+ 2,9	+ 3,6
<b>Total</b>	<b>674</b>	<b>+ 1 330</b>	<b>+ 6 470</b>	<b>+ 3 970</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 3,2</b>

Source : Urssaf

La région parmi les moins dynamiques ce trimestre

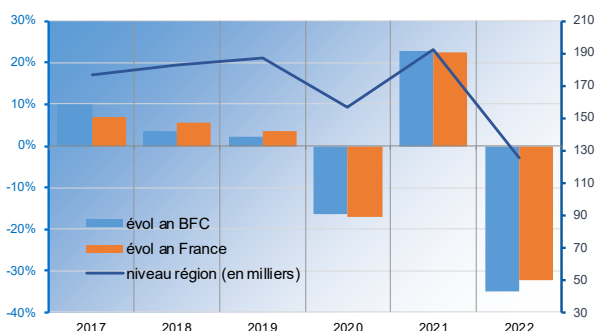
Evolution de l'emploi salarié au 3<sup>e</sup> T 2022 par rapport au 2<sup>e</sup> T 2022



En dépit du contexte économique marqué par des tensions géopolitiques et une forte inflation, les effectifs salariés progressent dans toutes les régions françaises.

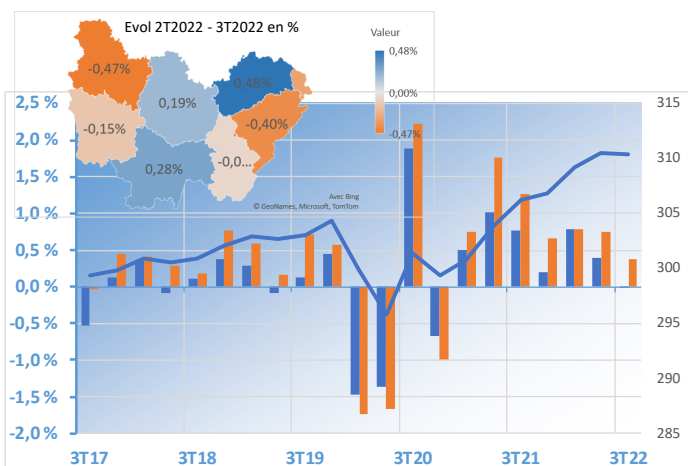
Si les effectifs salariés de la région progressent ce trimestre (+ 0,2 %), cette augmentation reste à relativiser au regard de la croissance des autres régions françaises (+ 0,4 % en moyenne). En effet, seul le Grand-Est voit ses effectifs salariés progresser moins vite qu'en Bourgogne-Franche-Comté. Cette croissance mesurée s'explique par un tertiaire bien moins dynamique en région qu'il ne l'est au niveau national d'une part, et par le secteur de la construction qui subit davantage le contexte économique que dans d'autres régions d'autre part. En revanche, l'intérim suit la logique inverse en progressant plus vite en région qu'en France, signe d'un engagement plus prudent sur le moyen terme des employeurs régionaux.

Les embauches de longue durée en diminution



Source : Urssaf - cumul des embauches des trimestres 1, 2 et 3 de chaque année

Les effectifs dans les services hors intérim stagnent



Dans le secteur des services hors intérim, les embauches de longue durée augmentent ce trimestre par rapport au même trimestre de l'an dernier. Le volume des effectifs quant à lui stagne. À l'échelon national, les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires augmentent de + 0,4 %.

Après une forte croissance depuis le point bas atteint au début de l'année 2021, les effectifs dans le secteur de l'hébergement-restauration cessent leur croissance : - 1,2 % ce trimestre (- 420 postes). Sur un an, ils restent néanmoins largement positifs (+ 3,9 %, + 1 270 postes).

Le secteur des activités juridiques, conseil et ingénierie poursuit sa hausse ce trimestre (+ 0,3 %, + 80 postes) après + 0,5 % au trimestre précédent. En un an, 690 postes ont été créés dans ce secteur (+ 2,6 %).

Les effectifs salariés du secteur des activités récréatives repartent à la hausse ce trimestre (+ 0,5 %, soit + 50 postes) après un croissance plus modérée (+ 0,1 %) au trimestre précédent.

Les effectifs des activités financières et d'assurance continuent leur progression avec + 0,3 % ce trimestre (soit + 50 postes).

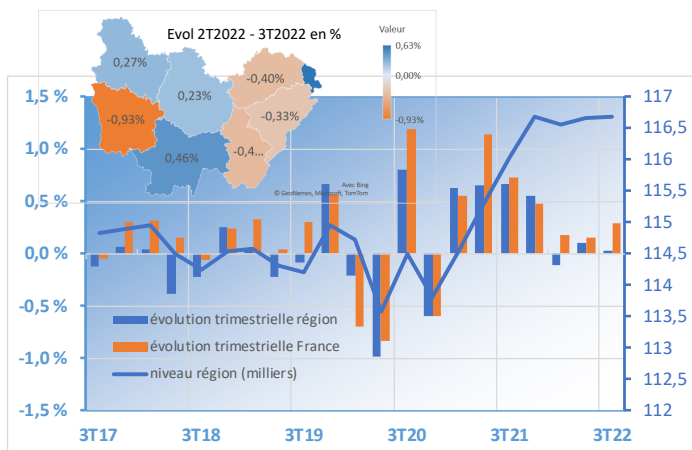
Après deux trimestres de hausse modérée, les effectifs du secteur du transport et entreposage sont en baisse ce trimestre (- 0,1 % soit - 60 postes). En un an, ils restent néanmoins positifs (+ 0,3 %).



Dans le secteur tertiaire non marchand, les effectifs des activités pour la santé humaine repartent à la hausse (+ 0,3 % après - 0,4 % au trimestre précédent) mais restent négatifs sur un an (- 0,1 %, - 20 postes). Les effectifs du secteur de l'action sociale et hébergement médico-social sont stables ce trimestre (après + 0,4 %). Cependant, sur un an, le secteur est largement positif (+ 0,6 % soit + 320 postes).

Pour ce secteur, seules la Haute-Saône (+ 0,5 %), la Saône-et-Loire (+ 0,3 %) et la Côte-d'Or (+ 0,2 %) gagnent des postes ce trimestre. Les autres départements voient leur baisse s'échelonner entre - 0,1 % pour le Jura et - 0,5 % pour l'Yonne.

### L'emploi dans le commerce se stabilise



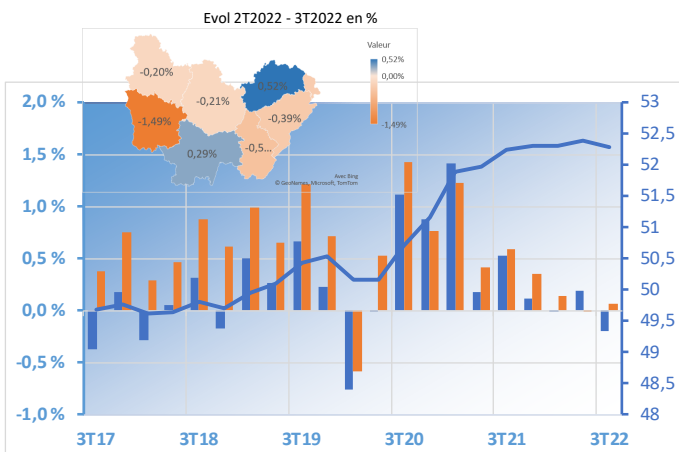
Source : Urssaf

Le nombre d'embauches de longue durée enregistre une progression annuelle de 5 % ce trimestre par rapport au même semestre l'an dernier.

Dans le commerce, les effectifs salariés stagnent au cours de ce troisième trimestre (+ 0,0 % soit + 30 postes après + 0,1 %). Sur un an, le secteur gagne 650 postes et la croissance est portée par le commerce de gros, le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile.

Quatre départements voient leurs effectifs augmenter dans le secteur du commerce ce trimestre : le Territoire de Belfort (+ 0,6 %), la Saône-et-Loire (+ 0,5 %), l'Yonne (+ 0,3 %) et la Côte-d'Or (+ 0,2 %). Les quatre autres départements voient leurs effectifs diminuer : de - 0,3 % pour le Doubs à - 0,9 % pour la Nièvre.

### Légère baisse dans la construction



Source : Urssaf

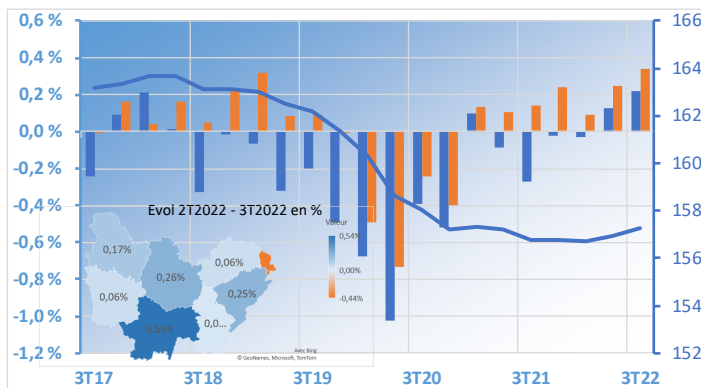
Les embauches dans la construction repartent à la hausse ce trimestre par rapport à la même période l'an dernier.

Après un trimestre en hausse (+ 0,2 %), les effectifs sont à nouveau en déclin (- 0,2 %, soit -100 postes).

Cependant, sur un an, le bilan reste positif (+ 0,1 %, + 50 postes). Les postes dans les travaux de construction spécialisés portent l'emploi sur un an et compensent les pertes dans le génie civil et la construction de bâtiments.

Seules la Haute-Saône (+ 0,5 %) et la Saône-et-Loire (+ 0,3 %) voient leur nombre de postes augmenter ce trimestre. Les autres départements sont en baisse dans ce secteur, avec des taux allant jusqu'à - 1,5 % pour la Nièvre.

### Les effectifs dans l'industrie continuent d'augmenter



Source : Urssaf

Le volume des embauches de longue durée dans l'industrie progresse de + 5 % par rapport au même trimestre l'an dernier. Au niveau des effectifs salariés, après la stagnation au premier trimestre 2022 et une légère hausse au deuxième trimestre, les effectifs dans l'industrie continuent sur la même tendance avec + 0,2 %. 340 postes industriels ont été créés au cours du troisième trimestre.

Sur un an, l'évolution dans l'industrie est positive (+ 0,3 %, soit + 470 postes), comme au niveau national (+ 0,9 %).

Comme au trimestre précédent, le secteur du bois et papier connaît une croissance de ses effectifs (+ 0,4 %, + 30 postes après + 1,1 %) tout comme l'habillement (+ 0,6 % après + 1,6 %) ou l'industrie du meuble (+ 0,7 % après + 0,6 %).

La production-distribution d'eau (+ 0,6 %), les industries agro-alimentaires (+ 0,3 %) et l'industrie chimique (+ 1,5 %) font également partie des secteurs dynamiques.

A contrario, l'industrie des plastiques et autres produits minéraux décline ce trimestre (- 0,8 %, soit - 130 postes).

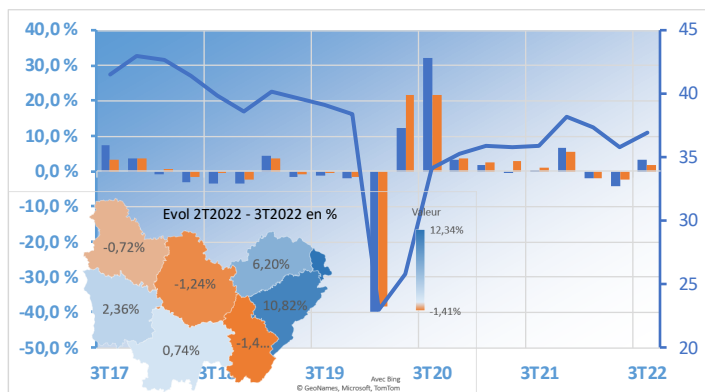
La fabrication d'autres matériels de transport se stabilise ce trimestre (+ 0,0 %, soit + 10 postes), après des trimestres de pertes de postes.

Les effectifs sont stables dans la fabrication de machines et équipements.

Seul le département du Territoire de Belfort est touché par une baisse des effectifs dans le secteur industriel (- 0,4 %). Le Jura voit ses effectifs stagner ce trimestre. Les autres départements tirent leur épingle du jeu en créant de l'emploi salarié dans ce secteur, allant de + 0,1 % pour la Nièvre à + 0,5 % pour la Saône-et-Loire.



## Fort recours aux effectifs intérimaires



Source : Urssaf

Après deux trimestres de baisse, l'activité intérimaire voit ses effectifs repartir à la hausse en région ce trimestre (+ 3,2 %). Ainsi, des effectifs permanents stables, l'emploi total régional réussit à progresser au cours de ce troisième trimestre 2022 (+ 1 330 postes).

Seuls le Jura (- 1,4 %), la Côte-d'Or (-1,2 %) et l'Yonne (- 0,7 %) ne sont pas concernés par la hausse des effectifs intérimaires ce trimestre.

## Des évolutions hétérogènes parmi les départements

La Haute-Saône (+ 0,6 %, + 280 postes), le Doubs (+ 0,4 %, + 560 postes), la Saône-et-Loire (+ 0,4 %, + 530 postes) et le Territoire de Belfort (+ 0,4 %, + 120 postes) sont les plus dynamiques. Ils sont suivis de la Côte-d'Or (+ 0,1 %, + 180 postes). En revanche, l'Yonne (- 0,2 %, - 120 postes), le Jura (- 0,2 %, - 130 postes) et la Nièvre (- 0,2 %, - 100 postes) enregistrent des baisses d'effectifs ce trimestre.

## Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur [urssaf.org](http://urssaf.org).

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le BRC était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de dessaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont ré-estimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'«assiette déplafonnée», qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-

à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

A partir de la présente publication, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf a prévu de produire et de diffuser des séries longues d'effectifs salariés y compris apprentis à partir de juin 2023. D'ici-là, les dernières évolutions de ces effectifs seront diffusées dans le tableau qui figure en page 1.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

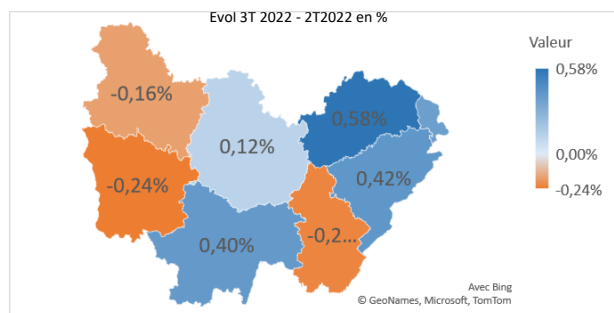
Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).





Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2 %

## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté



### Côte-d'Or : l'intérim poursuit sa baisse

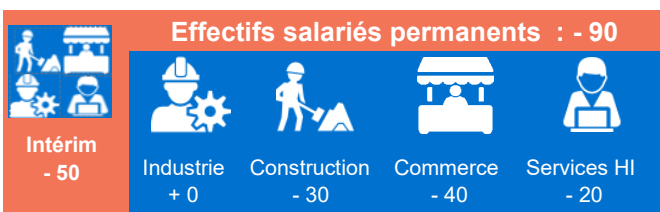


Les effectifs salariés permanents progressent ce trimestre en Côte-d'Or (+ 0,2 %, + 270 postes). Hormis la construction, les autres secteurs voient leurs effectifs progresser.

Ce sont particulièrement les services hors intérim (+ 0,2 %, + 160 postes), l'industrie (+ 0,3 %, + 70 postes) et le commerce (+ 0,2 %, + 60 postes) qui portent l'emploi. L'industrie poursuit sa croissance entamée le trimestre précédent après plusieurs années de baisse. A l'inverse, la construction, confrontée à des difficultés de recrutement, d'approvisionnement et à une hausse des prix de production, chute ce trimestre (- 0,2 %).

Alors que l'on constate une progression de l'intérim à l'échelle régionale (+ 3,2 %), les effectifs intérimaires se rétractent en Côte-d'Or (- 1,2 %). Cependant, cette baisse de l'intérim est compensée par la hausse des effectifs salariés permanents : le département voit ainsi ses effectifs totaux progresser (+ 0,1 %).

### Jura : les effectifs salariés sont en baisse ce trimestre

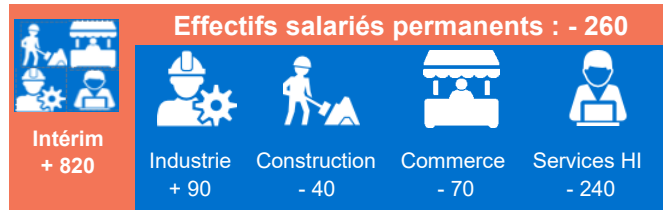


Ce trimestre, l'emploi permanent du Jura est en légère diminution (- 0,1 %, - 90 postes).

Tous les secteurs sont à la baisse ce trimestre dans le département : le commerce (- 0,4 %, - 40 postes), la construction (- 0,5 %, - 30 postes), les services hors intérim (- 0,1 %, - 20 postes). L'industrie quant-à-elle stagne.

Cumulé à la baisse des effectifs salariés permanents, l'emploi intérimaire recule toujours ce trimestre (- 1,4 %, - 50 postes). Au cumul, l'emploi jurassien est en diminution (- 0,2 %, - 140 postes), alors que la région est en progression (+ 0,2 %).

### Doubs : l'intérim repart à la hausse



Ce trimestre, les effectifs permanents sont en baisse dans le Doubs (- 0,2 %, - 260 postes).

L'industrie est le seul secteur à gagner des postes ce trimestre (+ 0,2 %, + 90 postes). Les services hors intérim (- 0,4 %, - 240 postes), le commerce (- 0,3 %, - 70 postes) et la construction (- 0,4 %, - 40 postes) font face à d'importantes pertes ce trimestre.

Dans le même temps, les effectifs dans l'intérim repartent enfin à la hausse (+ 10,8 %, + 820 postes). Les pertes des effectifs permanents sont plus que compensées par les gains de l'activité intérimaire. Au total, les effectifs salariés totaux augmentent (+ 0,4 %, + 560 postes), plus fortement qu'en région (+ 0,2 %).

### Nièvre : les effectifs permanents chutent ce trimestre



Les effectifs salariés permanents nivernais diminuent ce trimestre (- 0,4%, - 150 postes) après la hausse du trimestre précédent.

Le commerce est moins dynamique ce trimestre (- 0,9 %, - 70 postes). De la même façon, la construction, affectée par une hausse des coûts de production et des matières premières voit ses effectifs salariés chuter (- 1,5 %, - 50 postes). La baisse dans les services hors intérim est plus mesurée (- 0,1 %, - 30 postes) tandis que l'industrie stabilise ses effectifs.

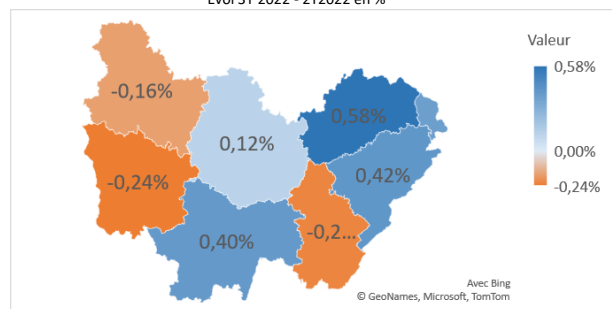
L'augmentation de l'intérim constatée à l'échelle régionale est aussi visible dans la Nièvre (+ 2,4 %, + 50 postes). Cette progression n'est cependant pas suffisante pour contrebalancer les pertes des effectifs salariés permanents : l'emploi total nivernais diminue de 0,2 % ce trimestre (- 100 postes).



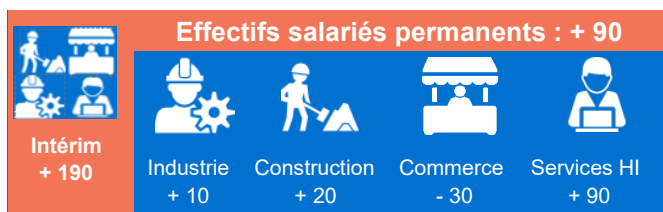
Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2 %

## Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Evol 3T 2022 - 2T2022 en %



### Haute-Saône : les effectifs permanents augmentent



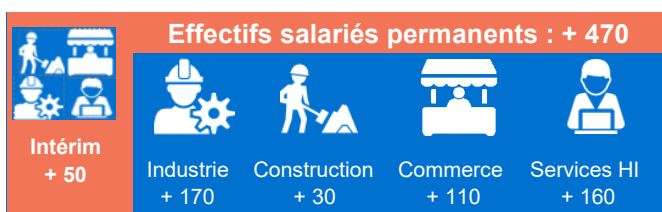
Source : Urssaf

Ce trimestre, l'emploi permanent en Haute-Saône gagne des postes (+ 0,2 %, + 90 postes).

Seul le commerce (- 0,4 %, - 30 postes) perd des postes ce trimestre. Ces pertes sont largement compensées par les gains dans la construction (+ 0,5 %, + 20 postes), les services hors intérim (+ 0,5 %, + 90 postes) et l'industrie (+ 0,1 %, + 10 postes).

L'emploi intérimaire repart à l hausse (+ 6,2 %, + 190 postes) ce trimestre. Conjuguée à l'augmentation des effectifs salariés permanents, la hausse totale des effectifs salariés est plus forte ce trimestre dans le département (+ 0,6 %, + 280 postes) qu'en région (+ 0,2 %).

### Saône-et-Loire : tous les secteurs en croissance



Source : Urssaf

La Saône-et-Loire est le seul département à voir tous ses secteurs d'activité progresser. Les effectifs permanents sont en hausse de manière assez soutenue ce trimestre (+ 0,4 %, + 470 postes).

L'industrie et le commerce progressent de 0,5 % chacun (+ 170 et + 110 postes respectivement), les services hors intérim et la construction croissent de 0,3 % chacun (+ 160 et + 30 postes respectivement) et ce en dépit d'un contexte économique incertain compte tenu de la hausse du prix des énergies et des coûts de production.

L'intérim suit la même tendance que les effectifs permanents en affichant une croissance de 0,7 % (+ 50 postes) toutefois inférieure à celle de la région (+ 3,2 %). Il en résulte une progression de 0,4 % des effectifs salariés dans le département (520 postes).

### Yonne : l'intérim en difficulté



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents ycaunais diminuent ce trimestre (- 0,1 %, - 80 postes).

Ce sont particulièrement les services hors intérim (- 0,5 %, - 140 postes) qui sont en difficulté. De la même façon, la construction, affectée par la hausse des coûts de production, perd des postes (- 0,2 %, - 10 postes). A l'inverse, l'industrie et le commerce voient leurs effectifs salariés progresser ce trimestre (respectivement + 0,2 % et + 0,3 %, + 30 et + 40 postes).

Cette diminution des effectifs permanents se conjugue à la baisse des effectifs intérimaires (- 0,7 %, - 30 postes), pourtant en hausse au niveau régional. Il en résulte une baisse de 0,2 % (- 110 postes) des effectifs salariés dans le département.

### Territoire de Belfort : l'emploi total est en hausse



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents sont en diminution dans le Territoire de Belfort (- 0,2 %, - 60 postes).

Malgré une hausse des effectifs dans le commerce (+ 0,6 %, + 30 postes), les effectifs salariés permanents sont à la baisse. Les secteurs de l'industrie (- 0,4 %, - 30 postes), de la construction (- 0,4 %, - 10 postes) et le secteur des services hors intérim (- 0,3 %, - 50 postes) font face à des pertes de postes ce trimestre.

La diminution des effectifs salariés permanents est compensée par les gains des effectifs intérimaires qui repartent à la hausse ce trimestre (+ 12,3 %, + 180 postes). Il en résulte ce trimestre une augmentation des effectifs salariés privés (+ 0,4 %, + 120 postes), plus élevée qu'en région (+ 0,2 %).